

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 30 Juin 2015*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
De présents : 13  
De votants : 14

Date de convocation : 25 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 30 juin 2015 à 20 Heures 30'

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Étaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COUDON Robert, COURTOIS Martine, LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice.

Absents excusés : COMBELLE Jean Paul

FONTANEL Didier qui a donné procuration à CASTANIER Michel

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Ordre du jour

- 1) Travaux d'Entretien et de modernisation de la voirie communale
- 2) Adhésion à CANTAL INGENIERIE
- 3) Mission d'accompagnement CCID
- 4) Aliénation chemins ruraux
- 5) Questions diverses

## **I/ Travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale.**

Le Premier adjoint informe les membres du conseil que la commission des chemins accompagnée du représentant de CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES a visité les chemins de la commune pour établir un diagnostic des travaux à réaliser. Ont ainsi été étudiés la réfection des chemins de :

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| -La voie communale du Mont           | coût estimatif des travaux : 34.451,00 € |
| -La voie communale des Fontanelles   | coût estimatif des travaux : 5.735,00 €  |
| -La rue des Marguerites              | coût estimatif des travaux : 15.576,00 € |
| -La voie communale de Plescamp       | coût estimatif des travaux : 14.417,50 € |
| -La voie communale de la Vinzelle    | coût estimatif des travaux : 7.335,00 €  |
| -Le chemin de Lesquille              | coût estimatif des travaux : 15.525,00 € |
| -La voie communale des Terres Rouges | coût estimatif des travaux : 15.489,00 € |
| -La voie communale de Fourcoux       | coût estimatif des travaux : 18.940,00 € |
| Total HT :                           | 127.468,50 €                             |
| TVA                                  | 25.493,70 €                              |
| Total TTC :                          | 152.962,20 €.                            |

Mr BOULANGER précise que compte tenu du budget prévu, il ne sera pas possible de réaliser l'ensemble de ces travaux. A la demande de la société COLAS, attributaire du marché du groupement des communes de la communauté, qui souhaitait une réponse rapide compte tenu de sa présence sur place pour la réfection du CD 601, le maire a réuni les adjoints et il a été décidé de :

- exécuter les travaux de la voie des terres rouges pour 15.489,00 € HT,
- d'assurer l'entretien régulier de la voie communale de la Vinzelle pour 7.335,00 € HT,
- et de réaliser seulement l'empierrage du chemin de Lesquille pour 7.650,00 € HT.

## **II°) ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE:**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait bon d'adhérer à l'Agence Technique Départementale Etablissement public administratif créé par le conseil départemental dont le rôle est d'assister les communes dans le domaine technique, administratif et d'accompagnement de projets.

Le coût de l'adhésion est de 0,40 € HT par habitant. Les prestations qui sont demandées en sus sont facturées 250,84 € HT par jour pour un technicien et 334,45 € HT pour un chef de projet.

Après discussion le conseil, à l'unanimité, donne son accord à cette adhésion et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

## **III°) MISSION D'ACCOMPAGNEMENT CCID:**

Monsieur BOULANGER informe le conseil que la communauté de communes avait mandaté le cabinet BASCOU pour réaliser une étude sur l'opportunité de revoir les bases d'imposition tant en terme de valorisation des ressources fiscales que d'équité fiscale. Le résultat de cette étude démontre un intérêt évident de remise à niveau de ces bases d'imposition.

Ce cabinet se propose d'accompagner la commission communale des impôts directs (CCID) pour un coût de 2400,00 € TTC.

A l'unanimité le conseil donne son accord pour confier cette mission à ce cabinet et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

## **VI°) ALIENATION DE CHEMINS RURAUX :**

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr Henri TABEYSE du hameau de Sameau souhaiterait que le chemin rural qui traverse son enclos voit son assiette déplacée.

Pour ce faire une enquête d'utilité publique est nécessaire.

Une longue discussion s'engage entre les membres du conseil sur l'opportunité d'un tel déplacement.

Par 12 voix pour et 2 voix contre le conseil donne son accord pour que soit réalisée cette enquête.

## V°) QUESTIONS DIVERSES :

### a) Acquisition du périmètre de protection de la source de « Plescamp »

La ferme de Plescamp et ses immeubles viennent d'être rachetés. Lors de la transaction le conseil municipal a souhaité acquérir le périmètre de protection de cette source et obtenir une servitude de passage pour y accéder.

L'acquéreur a bien voulu céder à la commune la parcelle A 1224 pour l'euro symbolique.

Le conseil après en avoir délibéré accepte cette acquisition et la création de la servitude. Il autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte correspondant.

### b) changement de lampes de l'éclairage public :

JP LISSORGUES informe le conseil que 40 lampes à incandescence qui équipent notre éclairage public vont devoir être changées ;

Le syndicat d'électrification a présenté un choix de lampes pour les remplacer. Après examen de ces propositions ce sont les lampes de type LED qui sont choisies. Cette opération s'étalera sur 4 années à raison du changement de 10 lampes par an. Cette opération doit permettre de réaliser des économies substantielles en terme de consommation électrique.

### c) Taxe d'assainissement :

Le conseil est informé que l'agence de l'eau qui subventionne parfois certains travaux sur l'eau nous a fait savoir qu'elle ne pourrait plus intervenir si nous maintenions le prix de la taxe d'assainissement à 0,80 €. Il est nécessaire de porter son prix à 1,00 €/m<sup>3</sup>.

Le conseil après en avoir délibéré accepte par 13 voix pour et une contre de porter ce prix à 1,00 €.

### d) Délégation pour célébrer un mariage :

Le conseil est informé que Monsieur le maire donnera délégation à Nadine CASTANIER pour célébrer le mariage de Linda CASTANIER.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 24 Heures.

LE MAIRE  
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE  
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES